



Parti socialiste
du Valais Romand

Nom du questionnaire (ID) : Consultation du projet de loi sur l'enseignement primaire (LEP) (92547)

Date de soumission submitdate	2012-06-20 17:23:25
Identification	
Nom et prénom	Maret Véronique
Personne/Institution/Association	PSVR
La prise de position découle :	du résultat d'un débat [A2]
Si la prise de position découle du résultat d'un débat, il s'agit d'un débat :	Autre [-oth-]
Autre	commission politique
Chapitre 1 : Généralités	
Les articles du "Chapitre 1 : Généralités" me/nous donnent...	
Art 1 Champ d'application	Satisfaction [2]
Art 2 Missions et buts	Peu de satisfaction [3]
Art 3 Assurance qualité	Satisfaction [2]
Art. 4 Information - Collaboration	Satisfaction [2]
Art. 5 Scolarité obligatoire	Satisfaction [2]
Art. 6 Age d'entrée à l'école	Satisfaction [2]
Art. 7 Admission en cours de scolarité	Satisfaction [2]
Art. 8 Plans d'études et moyens d'enseignement	Peu de satisfaction [3]
Art. 9 Grilles horaires	Satisfaction [2]
Art. 10 Activités particulières	Satisfaction [2]
Art. 11 Ecoles communales et intercommunales	Satisfaction [2]
Art. 12 Lieu de scolarisation	Peu de satisfaction [3]
Art. 13 Cas particuliers	Peu de satisfaction [3]
Art. 14 Langue d'enseignement	Satisfaction [2]
Art. 15 Gratuité	Satisfaction [2]
Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)	Remarques générales: Le PSVR regrette le manque d'informations concernant le financement des différents aspects de cette loi. Le PSVR demande de supprimer le terme "école enfantine". En effet, il ne correspond plus à la dénomination des classes selon le PER. Parfois le texte parle

d'enfants, parfois d'élèves. Il semble qu'il serait mieux de parler toujours des élèves. Ou de préciser clairement les nuances de l'utilisation des deux termes. Art.2 al.1: "L'école du degré primaire collabore avec la famille dans la double tâche d'instruction et d'éducation des élèves". Il n'est pas juste de réduire aux premières années de scolarité cette collaboration qui doit se faire tout au long de la scolarité. De plus, la priorité des tâches d'éducation appartient à la famille. Art.2 al.5. La priorisation ne nous semble pas pertinente. Pourquoi accorder autant d'importance aux capacités physiques par rapport aux facultés intellectuelles, sociales et créatrices? Il nous semble important d'ajouter une notion de promotion de la santé. Art 8. al.3 Comme les plans d'études sont adaptés par le Département, il nous semble important que les moyens d'enseignement soient imposés par celui-ci. Surtout dans une idée d'équité: les mêmes moyens pour tous! Art. 11 al.1: Le PSVR soutient la notion d'écoles intercommunales, par contre, il demande que le Département précise la notion "d'effectif suffisant". Art. 12 et 13 La rédaction de ces deux articles restent très flous. La question de proximité géographique (ex. le cas d'Aproz) ne semble pas être résolue par ces articles. Ici aussi se pose la question du financement. Qui paie pour la scolarisation d'un enfant dans un autre lieu de domicile? les parents, la commune, l'Etat?

Chapitre 2 : Fonctionnement général de l'école

Les articles du "Chapitre 2 : Fonctionnement général de l'école" me/nous donnent ...

Art 16 Année scolaire et plan de scolarité	Sans avis [5]
Art 17 Fréquentation des écoles - absences - congés	Peu de satisfaction [3]
Art 18 Composition des classes	Satisfaction [2]
Art 19 Organisation de la semaine	Satisfaction [2]
Art 20 Cours facultatifs	Peu de satisfaction [3]
Art 21 Horaire bloc	Satisfaction [2]
Art 22 Journée à horaire continu	Satisfaction [2]
Art 23 Intervenants extérieurs	Peu de satisfaction [3]

Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)

Art.17 al.1 Nouvelle formulation: Les parents ont l'obligation d'envoyer les enfants... Il s'agit de clairement renforcer la notion d'obligation Art.17 al. 2 Nouvelle formulation: Les congés sont accordés dans les limites du règlement cantonal (afin d'éviter une diversité de règlements communaux et de traiter toutes les demandes de la

même manière) Art. 20 Le PSVR demande une clarification de cet article. Si ces cours sont soumis à l'approbation du Département sont-ils entièrement à la charge des communes ou soutenus financièrement? Art. 23 al 1. Le PSVR demande une clarification de la notion de responsabilité. Du point de vue juridique comment un enseignant peut-il être responsable d'un problème survenu alors qu'il n'est pas présent?

Chapitre 3 : Structures du degré primaire

Les articles de la "Section 1 : Généralités" me/nous donnent...

Art 24 Degrés scolaires - Organisation	Satisfaction [2]
Art 25 Evaluation	Pas du tout de satisfaction [4]
Art 26 Promotion, redoublement, saut de classe, dispense de notes	Peu de satisfaction [3]
Art 27 Mesures particulières	Satisfaction [2]
Art 28 Enseignement à domicile	Pas du tout de satisfaction [4]
Art 29 Ecoles privées	Peu de satisfaction [3]
Art 30 Ecoles privées internationales	Peu de satisfaction [3]

Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)

Art. 25 L'évaluation est nécessaire mais ne fait pas l'école, il s'agit de la considérer comme un outil, un moyen. Le PSVR demande de supprimer l'alinéa 1. La notion de bilans des connaissances et de compétences est importante. Art.26 al.1 Pour le PSVR il est essentiel que l'évaluation bilan de fin de cycle soit une évaluation cantonale. Art. 28: Il semble important que le Département exige une formation d'enseignant aux personnes désirant enseigner à domicile. Le PSVR comprend que, dans certain cas, cet enseignement soit nécessaire, mais ne désire pas le favoriser car il ne répondrait pas aux exigences d'un bon développement des facultés sociales d'un enfant.

Chapitre 3 : Structures du degré primaire

Les articles de la "Section 2 : Premier cycle primaire" me/nous donnent...

Art. 31 But	Satisfaction [2]
Art. 32 Durée	Peu de satisfaction [3]
Art. 33 Organisation	Peu de satisfaction [3]
Art. 34 Classes à degrés multiples	Satisfaction [2]
Art. 35 Ressources complémentaires à la classe	Pas du tout de satisfaction [4]

Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)

Art. 31 L'élève doit aussi apprendre lors du premier cycle primaire à se comporter de manière adéquate en société. Art. 32 Supprimer la notion d'école enfantine. Elle est implicitement comprise dans le premier cycle primaire. Art. 32 al.2

Difficile de se prononcer sans connaître les conditions de l'arrêté du CE. Art. 33 al. 2: Le PSVR est d'accord avec le principe. La question de conciliation vie familiale et vie professionnelle est soulevée par cette proposition. De plus l'alinéa 4 est tellement souple que le principe de l'alinéa 2 n'apparaît plus comme une volonté du Département. Art. 35: Proposition du PSVR : remplacer l'article 35 par les articles 40 et 41. Ainsi les deux cycles d'enseignement primaires sont traités de la même manière.

Chapitre 3 : Structures du degré primaire

Les articles de la "Section 3 : Deuxième cycle primaire" me/nous donnent ...

Art. 36 But	Peu de satisfaction [3]
Art. 37 Durée	Satisfaction [2]
Art. 38 Organisation	Satisfaction [2]
Art. 39 Classes à degrés multiples	Satisfaction [2]
Art. 40 Ressources complémentaires à la classe	Satisfaction [2]
Art. 41 Enseignement de disciplines particulières	Satisfaction [2]

Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)

Art. 36 L'élève doit renforcer l'apprentissage du bon comportement en société. Art. 39 al. 2: Des ressources supplémentaires DOIVENT être attribuées par le Département.... Ceci est une nécessité pour le bon fonctionnement de ces classes

Chapitre 3 : Structures du degré primaire

Les articles de la "Section 4 : Aide aux élèves" me/nous donnent ...

Art. 42 Études dirigées	Satisfaction [2]
Art. 43 Études surveillées	Satisfaction [2]
Art. 44 Soutien pédagogique pour élèves allophones	Satisfaction [2]
Art. 45 Médiation scolaire	Satisfaction [2]
Art. 46 Enfants présentant des besoins particuliers	Peu de satisfaction [3]

Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)

Art. 42 al. 1 remplacer "les devoirs et leçons" par "les tâches personnelles" Art. 46: supprimer "notamment la haute potentialité".

Chapitre 3 : Structures du degré primaire

Les articles de la "Section 5 : Enseignement spécialisé" me/nous donnent ...

Art. 47 Principe	Satisfaction [2]
Art. 48 Nature des mesures d'enseignement spécialisé	Satisfaction [2]

Art. 49 Élèves concernés par les mesures d'enseignement spécialisé	Satisfaction [2]
Art. 50 Élèves concernés par les mesures renforcées d'enseignement spécialisé	Satisfaction [2]
Art. 51 Organisation	Satisfaction [2]
Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)	Art. 51: Le PSVR demande de préciser les dotations horaires de l'appui pédagogique intégré. Il est actuellement insuffisant.
Chapitre 4 : Organes - responsabilité, tâches et compétences	
Les articles du "Chapitre 4 : Organes - responsabilités, tâches et compétences" me/nous donnent ...	
Art. 52 Responsabilité générale et délégation de compétences	Sans avis [5]
Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)	Difficile de se prononcer si l'on ne connaît pas la teneur des contrats de prestation!
Chapitre 4 : Organes - responsabilité, tâches et compétences	
Les articles de la "Section 1 : Le canton" me/nous donnent ...	
Art. 53 Conseil d'État	Satisfaction [2]
Art. 54 Département de l'éducation, de la culture et du sport	Satisfaction [2]
Art. 55 Inspecteur	Satisfaction [2]
Art. 56 Autres services cantonaux	Satisfaction [2]
Art. 57 Animation pédagogique	Satisfaction [2]
Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)	Art 57: C'est une belle idée, mais il faut leur donner suffisamment de moyens.
Chapitre 4 : Organes - responsabilité, tâches et compétences	
Les articles de la "Section 2 : Les communes" me/nous donnent ...	
Art. 58 Obligation des communes	Satisfaction [2]
Art. 59 Horaires scolaires	Satisfaction [2]
Art. 60 Transports scolaires	Satisfaction [2]
Art. 61 Ressources pédagogiques	Satisfaction [2]
Art. 62 Conseil municipal ou conseil d'administration	Satisfaction [2]
Art. 63 Commission scolaire communale ou intercommunale	Satisfaction [2]
Art. 64 Direction des écoles	Satisfaction [2]
Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)	Art. 58 Al. 1 ... Ces tâches sont d'ordres logistique, administratif et organisationnel. (supprimer principalement). Lors des discussions sur le statut du personnel enseignant, la répartition des tâches

entre canton et communes avait été clairement établie. Au canton le pédagogique, aux communes la logistique. Art. 63: Prévoir dans l'ordonnance la représentation des associations de parents dans les commissions scolaires

Chapitre 4 : Organes - responsabilité, tâches et compétences

Les articles de la "Section 3 : Le centre scolaire" me/nous donnent ...

Art. 65 Définition Satisfaction [2]

Art. 66 La direction du centre scolaire Satisfaction [2]

Art. 67 Équipe pédagogique Satisfaction [2]

Art. 68 Titulaire Satisfaction [2]

Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)

Art. 67. Le PSVR soutient la notion d'équipe pédagogique. Elle est essentielle au bon fonctionnement d'une école moderne. Le PSVR demande que le département clarifie la mise en place pratique de ces équipes. Par exemple: qui est responsable d'une équipe pédagogique. Cette responsabilité donne-t-elle droit à une heure de décharge?

Chapitre 5 : Elèves - Parents

Les articles du "Chapitre 5 : Elèves - Parents" me/nous donnent ...

Art. 70 Droits et devoirs Satisfaction [2]

Art. 71 Information – Collaboration Satisfaction [2]

Art. 72 Frais à la charge des parents Peu de satisfaction [3]

Art. 73 Violations des obligations scolaires Satisfaction [2]

Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)

Art. 69 al. 3: Ajouter "obligatoirement". Il est nécessaire que tous les parents participent à au moins une rencontre annuelle collective. Art. 71 al. 3.: Supprimer "à laquelle ils ont consenti". Art. 71 al. 2: Le PSVR demande que le département précise quels sont les effets usuels et équipements usuels à la charge des parents. Actuellement, il existe d'immenses disparités entre les communes à ce sujet.

Chapitre 6 : Financement

Les articles du "Chapitre 6 : Financement" me/nous donnent ...

Art. 73 Principe Sans avis [5]

Art. 74 Allocation des ressources humaines Sans avis [5]

Art. 75 Répartition communale, intercommunale et cantonale Sans avis [5]

Remarques, propositions et commentaires particuliers sur les points ci-dessus (merci de préciser le numéro de l'article concerné)

Le PSVR demande que le Département apporte des données chiffrées sur le financement de l'école valaisanne

Chapitre 7 : Voies de droit

Les articles du "Chapitre 7 : Voies de droit" me/nous donnent ...

Art. 76 Recours Satisfaction [2]

Art. 77 Décisions de la direction Satisfaction [2]

Art. 78 Décisions de la commission
scolaire Satisfaction [2]

Art. 79 Décisions de l'inspecteur Satisfaction [2]

Art. 80 Décisions du Département Satisfaction [2]

Remarques, propositions et commentaires
particuliers sur les points ci-dessus (merci
de préciser le numéro de l'article
concerné)

Chapitre 8 : Dispositions transitoires et finales

Les articles du "Chapitre 8 : Dispositions transitoires et finales" me/nous donnent ...

Art. 81 Procédures pendantes Satisfaction [2]

Art. 82 Modifications du droit en vigueur Satisfaction [2]

Art. 83 Abrogations Satisfaction [2]

Art. 84 Entrée en vigueur Satisfaction [2]

Remarques, propositions et commentaires
particuliers sur les points ci-dessus (merci
de préciser le numéro de l'article
concerné)